

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

truira les larves et les nymphes avec du sulfate de cuivre, du permanganate de potasse, ou mieux, en répandant à la surface des eaux croupissantes une mince couche de pétrole (un centimètre cube environ par mètre carré).

Pour se garantir de la piqûre des insectes ailés on usera de lotions d'essences de lavande, de menthe, d'eucalyptus, ou mieux, de macérations de quassia amara et de décoctions de chiendent.

Certaines précautions pourront en outre être prises. Il sera facile de disposer devant les fenêtres des habitations de légers stores en mousseline exactement appliqués; de fermer soigneusement les portes, etc. Si, malgré tout, quelques cousins ont pénétré dans la maison, on procédera de la façon suivante. Pendant le jour, on brûlera de la poudre de pyrèthre, en ayant soin d'aérer ensuite largement et rapidement: le soir, au crépuscule, on placera au milieu de l'appartement une lanterne allumée et enduite de miel délayé dans du vin. Les insectes, attirés par la lumière, ne tarderont pas à venir s'engluier sur les parois visqueuses de ce fanal d'un nouveau genre.

Autre conseil: Si l'on a quelque sang-froid, on évitera, quand on est piqué,

d'écraser le cousin sur la peau; la déman-gaison de la piqûre est en effet rendue plus vive par le liquide venimeux qui s'écoule alors de la tête et du corps de la bestiole en marmelade; il sera préférable de chasser l'insecte par un procédé quelconque.

Les topiques qu'on a conseillé d'appliquer sur la région lésée sont nombreux; l'alcool fort, les compresses imbibées d'eau ammoniacale (8 à 10 gouttes d'ammoniaque pour un verre d'eau), le jus de citron, le vinaigre, le formol rendront de grands services ainsi que le chloral camphré ou la teinture d'iode laudanisée.

Quant à l'eau phéniquée forte (1 à 2 %), elle fait merveille.

Enfin, on pourra appliquer sur chaque piqûre quelques gouttes de la préparation suivante:

Ammoniaque liquide . . .	2 gr.
Collodion	10 »
Acide salicylique	0 » 30.

Mélez.

Grâce au collodion, l'ammoniaque demeure en contact avec le point piqué.

Nous voici prévenus et armés, attendons tranquillement l'ennemi.

Correspondance

(Le journal réserve son opinion à l'égard des lettres paraissant sous cette rubrique.)

Lettre ouverte à la Rédaction du journal « La Croix-Rouge suisse », Neuchâtel

Permettez au soussigné quelques mots de réponse à la correspondance du D^r Lardy que vous avez publiée dans le n° 6 de votre journal.

Votre honorable correspondant vous a communiqué dans sa manière d'écrire si vive et dans son style imagé, tant de bonnes idées, que ce serait un tort de

passer sous silence cette lettre, alors que ce silence pourrait être pris pour de l'indifférence ou pour un acquiescement.

Je voudrais tout d'abord vous dire le plaisir que j'ai eu de voir votre correspondant s'exprimer avec autant de franchise sur l'insuffisance de notre service sanitaire militaire dans le cas où nous

serions mêlés à une guerre, et de trouver dans sa lettre l'opinion que notre peuple de même que nos autorités devraient soutenir davantage l'œuvre de la Croix-Rouge en Suisse.

Si le D^r Lardy se plaint tout spécialement de l'indifférence qu'il a rencontrée à Genève, cela correspond en tous points avec nos remarques personnelles. Pour l'observateur attentif, l'indifférence de la riche et grande cité du Léman, et tout spécialement celle de ses autorités cantonales, pour les aspirations légitimes des sections genevoises de la Croix-Rouge, est pour le moins étrange. Il semblerait qu'à Genève tout l'intérêt pour la Croix-Rouge s'épuise dans les relations internationales, et qu'il ne reste plus rien pour la société de la Croix-Rouge de notre pays! Nous nous trouvons ainsi devant ce fait extraordinaire que dans le monde entier la ville de Calvin est non seulement considérée comme le berceau de la Convention de Genève, mais comme l'incarnation de l'œuvre de la Croix-Rouge, alors qu'en fait on pourrait difficilement trouver en Suisse un endroit où le développement des sections locales de la Croix-Rouge ait été plus difficile. N'est-ce pas une coïncidence vraiment bizarre que seule de toutes les autorités cantonales suisses, ce soit précisément celle de Genève qui a refusé de soutenir par une modeste contribution annuelle, l'œuvre de la Croix-Rouge dans notre pays?!

Dans ces conditions on ne peut guère en vouloir à M. le D^r Lardy de regarder notre service sanitaire à travers une lunette spécialement obscure, et nous ne devons pas nous étonner s'il ne se rend pas compte que la situation n'est pas dans le reste de la Suisse aussi peu réjouissante que dans la ville où il demeure. Il est tout naturel aussi que lui qui a dirigé une ambulance lors de la guerre gréco-

turque, lui qui a pu voir de près les horreurs d'un champ de bataille, il est naturel — disons-nous — que ses prétentions soient plus grandes que chez d'autres.

Il a raison, le D^r Lardy, lorsqu'il se plaint de l'indifférence de la grande majorité du peuple suisse en ce qui concerne les besoins de notre service sanitaire militaire, besoins dont nous ne mesurons pas toute l'étendue en temps de paix, mais qui se feraient vivement sentir en cas de conflit armé, pour notre nation.

Il a encore raison lorsqu'il s'élève contre l'opinion courante qui dit que les lacunes de la Croix-Rouge pourraient être comblées en cas de besoin par des mesures prises à la dernière heure. Cela est impossible, et nous savons que seule une organisation déjà complètement terminée permettra à la Croix-Rouge de remplir son but humanitaire à l'instant critique; les mesures prises au dernier moment, improvisées en quelque sorte, seront toujours insuffisantes.

Il a donc encore raison, le D^r Lardy, quand il réclame de nos Chambres fédérales non seulement les crédits utiles pour l'entretien de notre armée et de ses troupes combattantes, mais aussi les sommes nécessaires au service sanitaire. Le fait de rendre notre Patrie forte pour défendre ses droits ne réside pas seulement dans l'achat de canons, de fusils et de munition; elle comprend aussi le devoir de conserver la santé à nos miliciens, et de les remettre en état s'ils ont été blessés ou malades.

Si nous sommes d'accord — comme on vient de le voir — avec une partie des critiques que formule le D^r Lardy, nous ne voudrions cependant pas laisser sans réponse ses autres assertions. Nous ne pouvons plus le suivre quand nous le voyons faire endosser à la Croix-Rouge toutes les mesures préparatoires en vue

du service sanitaire en temps de guerre, parce que les moyens pécuniaires nécessaires ne pourraient être obtenus des Chambres fédérales!

En disant cela, le D^r Lardy donne à la Croix-Rouge une tâche qu'elle ne pourra remplir avant de longues années, et il fait tort à nos autorités fédérales.

Il ne faut pas oublier que le fait d'accorder à la Croix-Rouge un million, ou d'emmagasiner une grande quantité de matériel pour le service sanitaire, ne serait pas plus utile que de placer dans nos arsenaux des fusils ou des pièces de canon sans avoir le personnel nécessaire pour savoir s'en servir convenablement. Sans doute nous ne devons pas nous contenter — comme c'est trop souvent le cas — de compter pour le transport de nos malades et de nos blessés, sur des véhicules improvisés — chars à pont ou à échelles, sans ressorts ni confort — sur lesquels nos soldats souffriraient martyre et où s'aggraverait peut-être leur état.

Il faut que nous arrivions à posséder un nombre suffisant de voitures à blessés, et le matériel de pansement dont nous devrions disposer dans les hôpitaux militaires devra être de beaucoup augmenté.

Mais le prix d'achat de ces objets indispensables sera tel que la Croix-Rouge seule ne pourra jamais en supporter les frais; c'est à la collectivité, à la Confédération qu'incombe le devoir de maintenir notre armée en état de faire campagne, c'est donc en toute première ligne elle qui doit supporter cette dépense.

Les raisons qui ont fait différer jusqu'ici ces achats sont diverses, la principale gît dans le fait que c'est dernièrement seulement qu'une foule de questions de tactique et d'organisation sanitaires ont pu être résolues; aussi ne doutons-nous pas que dans peu de temps le Département militaire et les Chambres fédérales n'accordent

les crédits qui seront réclamés en faveur de nos institutions du service sanitaire.

Il serait injuste de ne pas reconnaître qu'en ces dernières années des mesures sérieuses et conséquentes ont déjà été prises à ce sujet; nous citerons comme exemple l'Arrêté fédéral du 25 juin 1903 concernant « Les secours volontaires en cas de guerre », et qui marque un progrès réel puisqu'il régleme enfin d'une façon définitive la disposition des Sociétés de la Croix-Rouge vis-à-vis de l'armée, et qu'il met à la disposition des secours volontaires des allocations annuelles élevées.

Nous pensons d'autre part qu'à la suite de la ratification de la Nouvelle Convention de Genève en 1906, la Suisse sera obligée — par ses engagements internationaux — d'arriver à une amélioration de tout ce qui concerne le soignage des blessés, de sorte que nous sommes en droit d'attendre dans le courant de ces prochaines années des prestations plus grandes de la part de la Confédération en faveur des services sanitaires de l'armée et des secours volontaires.

Nous ne partageons donc point du tout les sentiments pessimistes du D^r Lardy en ce qui concerne le bon vouloir de nos autorités fédérales, persuadés que nous sommes que les crédits ne seront pas refusés dès que nous pourrons formuler des demandes précises reposant sur des propositions motivées au sujet des améliorations de notre service sanitaire, ce qui n'a pu être fait que partiellement jusqu'ici.

Nous souscrivons à l'opinion émise par le D^r Lardy au sujet du but de la Croix-Rouge, spécialement dans ce sens que nous trouvons aussi que le peuple suisse devrait soutenir financièrement cette œuvre dans une mesure beaucoup plus considérable que cela n'a été le cas jusqu'ici. Mais il y a erreur de la part de votre correspondant quand il dit que la « Sammel-

und Magazinkommission» de la Croix-Rouge suisse devrait s'occuper de l'augmentation du matériel et des rentrées financières courantes de la Société; ce n'est pas là son but. Cette commission de magasinage et de quêtes forme un des dicastères de la Direction centrale, son devoir consiste à organiser des collectes et à grouper des dons en nature, seulement en cas de guerre ou de calamités publiques, et d'en faire ensuite une répartition équitable. Cette commission n'a point à s'occuper des recettes ou des dépenses courantes de la Société centrale de la Croix-Rouge ou de ses sections, cela concerne les comités des différentes sociétés. Il est hors de doute qu'un grand nombre de ces comités locaux pourraient améliorer leur situation financière s'ils voulaient s'en donner la peine.

Mais la pénurie d'argent n'est pas la seule question qui doive nous intéresser. Nous ne devons pas nous contenter d'accumuler de l'argent et de le transformer en réserves de matériel — ce qui serait une tâche relativement facile — mais nous devrions nous occuper à créer une société de la Croix-Rouge capable de remplir ses engagements grâce à un bon recrutement de ses membres, à la formation et à l'entretien d'un personnel nombreux. C'est la tâche la plus difficile qui nous incombe, d'autant plus difficile qu'elle n'est jamais finie et qu'il faut un soin tout spécial et une attention soutenue pour la mener à bien.

Les comités et les membres des sociétés de secours ainsi que le personnel des colonnes de transport et des services hospitaliers sont soumis à des mutations et à des changements continuels. Pour remplacer ceux qui partent, pour former ce nombreux personnel, il faut faire de la propagande, organiser des cours, donner des leçons, car ce personnel ne peut être

simplement magasiné comme un ballot de gaze ou comme un brancard. La Croix-Rouge suisse a voué son attention à cette question-là depuis plusieurs années, et ce n'est heureusement pas en vain qu'elle a travaillé. Nous n'en voulons pour preuves que l'augmentation constante des membres de nos différentes sections, leur union plus intime avec la Société centrale, la fondation de l'Ecole de gardemalades de la Croix-Rouge à Berne (dont les sœurs restent à la disposition de la Direction en cas de guerre), la formation des Colonnes de transport auxiliaires!

Nous savons bien qu'il y a encore des progrès à réaliser dans ce domaine, mais nous constatons cependant que l'organisation fondamentale de la Croix-Rouge suisse peut être considérée comme terminée dans ses éléments principaux, et son développement naturel pourra se faire à l'avenir sans difficulté.

C'est un succès inespéré auquel on n'osait guère songer il y a quelque dix ans; pour en arriver là, il a fallu à la Croix-Rouge beaucoup de travail et de grandes sommes d'argent. Aussi nous estimons que ce n'est que justice de reconnaître — à côté de l'insuffisance de nos institutions sanitaires qui peuvent prêter le flanc à la critique — les résultats heureux déjà obtenus que nous contemplons avec quelque fierté!

Nous sommes de la même opinion que le Dr Lardy quand nous l'entendons dire que ni l'armée ni la Croix-Rouge ne sont actuellement équipés d'une façon suffisante pour faire campagne. Nous l'approuvons encore quand il émet l'avis que la Suisse s'est laissée distancer par d'autres Etats au point de vue des questions sanitaires, et qu'en particulier la Croix-Rouge suisse ne dispose que d'un matériel trop restreint. Mais nous voyons dans le développement inattendu de la Croix-Rouge sur le terrain

personnel la garantie qu'un avenir prochain nous permettra de prendre en mains la question si importante du matériel.

Certes les ressources de la Croix-Rouge seule ne suffiront plus alors, le service

sanitaire *devra* aider, et il aidera sans aucun doute, puisqu'il est en quelque sorte le premier intéressé.

Berne, septembre 1906.

D^r W. SAHLI.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Journée samaritaine du 9 septembre 1906 au Mont-Soleil sur St-Imier. — Le Comité de la Croix-Rouge du district de Courtelary a exprimé le désir que, de même qu'en 1905, un exercice de campagne des samaritains du district eût lieu simultanément avec l'assemblée générale de la Croix-Rouge.

La section de St-Imier, chargée de l'organisation de cet exercice, décida de faire du 9 septembre une journée samaritaine.

Les sections de Corgémont, Tramelan et St-Imier se réunirent à la cantine du Mont-Soleil à 10¹/₂ h. du matin. On leur avait promis une conférence d'un médecin délégué par la Croix-Rouge. Celui-ci ayant été empêché de venir, le D^r Miéville voulut bien remplacer la conférence annoncée par une causerie sur le but et l'œuvre de la Croix-Rouge et ses relations avec les samaritains.

Après le dîner pris en commun à l'hôtel Beau-Séjour (anciennement Croix-Bleue), on retourne à la cantine pour assister à l'assemblée générale de la Croix-Rouge présidée par M. Pellaton. De même que le D^r Miéville, M. Pellaton, en terminant son rapport, fait appel à toutes les bonnes volontés, car l'œuvre de la Croix-Rouge n'a pas encore pris, chez nous, le développement auquel elle doit parvenir.

Après le rapport du caissier, la parole est donnée au D^r Miéville qui va diriger l'exercice de campagne. Il annonce aux 60 samaritains et samaritaines présents que le travail ne leur manquera pas, car le Mont-Soleil vient d'être le théâtre d'une série de catastrophes: Un char à échelles transportant des écoliers en excursion

a versé près de l'auberge de la Brigade, 10 blessés; un accident près de la Concasseuse d'un chantier voisin a fait quatre victimes; dans l'un des hôtels, un récipient d'alcool fait explosion, quatre personnes sont atteintes. Dans les pâturages des Eloges, un intrépide qui a voulu faire du ski un sport d'été, a fait une chute malheureuse et non loin de là gît un infortuné auquel une ruade de cheval a brisé le fémur.

Les samaritains sont répartis en six groupes dont cinq vont porter secours aux malheureuses victimes. Le sixième organise à la cantine un poste de secours provisoire.

Au bout de vingt minutes arrive un premier blessé couché sur un brancard nouveau modèle et bientôt c'est un défilé ininterrompu de blessés, arrivant les uns soutenus ou même portés par deux bonnes samaritaines, les autres étendus sur des brancards perfectionnés ou rustiques.

Avant 4 h. les 20 blessés sont là, et leurs pansements vérifiés par les représentants de la faculté, ils ne tardent pas à retrouver l'usage de leurs membres.

Après le rapport des chefs de groupes, le D^r Miéville exprime aux samaritains sa satisfaction sur la manière dont ils sont sortis de l'épreuve de ce jour. Il est heureux de voir qu'ils n'ont pas oublié ce qui leur a été enseigné et les engage à persévérer et à se développer toujours.

Une modeste collation retient encore pendant quelques instants samaritains et samaritaines sur les hauteurs paisibles du Mont-Soleil.

C.